

AZAY-SUR-CHER



DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2020 - 2021

Chers parents,

Quelques rappels concernant la rentrée scolaire 2020-2021 :

- L'école se déroule sur 4 jours **les lundis-mardis-jeudis et vendredis**
- Les horaires sont de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**.

Pour faciliter l'ensemble des procédures administratives et afin de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à votre situation familiale, vous voudrez bien trouver dans ce dossier unique élaboré en partenariat avec la Communauté de Communes Touraine Est Vallées (CCTEV), la fiche de renseignements et le formulaire d'inscription aux différents services périscolaires (Restaurant, transport scolaire).

Les fiches d'inscription à l'accueil périscolaire et de loisirs des mercredis et des vacances sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes Touraine Est vallées via l'espace famille Sud Loire ou à disposition au pôle enfance -ALSH d'Azay-sur-Cher.

De même, il vous appartient, pour le transport scolaire, de procéder à l'inscription en ligne de votre enfant, sur le portail du Conseil Régional.

Pour de plus amples renseignements, le service municipal est à votre disposition au secrétariat de mairie ou par téléphone au 02 47 45 62 40

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne rentrée scolaire.

Janick ALARY
Maire

Aline VIOLANTE
Adjointe à l'enfance, école, jeunesse, CMJ et jumelage jeunes

**UN DOSSIER PAR FAMILLE À REMETTRE EN MAIRIE
IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 JUIN 2020
(Tout dossier incomplet ne sera pas accepté)**

Documents à joindre à ce dossier :

- Photographie (à insérer dans la fiche élève)
- 1 fiche élève + 1 fiche sanitaire par enfant supplémentaire
- Attestation d'assurance
- RIB daté de 2020 si prélèvement automatique (obligatoire même si déjà prélevé l'année précédente).
- Attestation précisant votre quotient familial pour les activités relevant de la CCTEV (périscolaire).
- En cas de séparation ou divorce des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h

Ce dossier doit être téléchargé et renvoyé rempli via le site de la mairie (<https://www.azaysurcher.fr>).

Mairie d'AZAY-sur-CHER – 17 Grande Rue – 37270 AZAY-SUR-CHER

Tél : 02 47 45 62 40 – Fax : 02 47 45 62 49

Courriel : accueil@mairie-azaysurcher.fr – Site : www.mairie-azaysurcher.fr – Appli mobile : appcom.xyz

1 - Restaurant scolaire



Le service fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le prix du repas quotidien s'élève à 2,95€ ; 2,40€ pour les familles nombreuses et pour l'élève ayant un PAI.

Il est de 3,65€ pour les repas exceptionnels (ou enfants non inscrits à l'année).

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur le [site internet](#) ainsi que le règlement intérieur. N'oubliez pas de compléter une fiche sanitaire par enfant, obligatoire et valable pour l'ensemble des services périscolaires.

La facturation des activités se fait séparément entre la commune d'Azay-sur-Cher et la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

Au lieu et place de la facture, vous recevrez un avis de sommes à payer, à terme échu, adressé par la trésorerie de Vouvray, auprès de laquelle vous réglerez directement les sommes dues.

Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint doit être complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire, même si vos êtes déjà prélevé.

En plus des moyens de paiements habituels, la trésorerie propose également un règlement par carte bancaire via le service de paiement en ligne TIPI, mis à disposition par la DGFIP avec les identifiants fournis sur l'avis de sommes à payer.

2-Transport scolaire



Depuis septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a pris la compétence en matière de Transport Scolaire et a mis en place la gratuité pour tous les élèves.

Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site régional <https://www.remi-centrevaldeloire.fr/> rubrique Transports scolaires - Inscriptions entre le 4 juin et le 16 juillet 2020.

Au-delà du 16 juillet, une pénalité de 12 euros par élève sera appliquée, dans la limite de 24 euros par famille. Cette inscription sera acceptée dans le circuit demandé en fonction du nombre de places disponibles.

Toute inscription au-delà de la date limite prévue ne pourra être garantie pour le jour de la rentrée.

Pour renouveler une inscription, vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant. Si vous avez perdu le mot de passe, il vous est possible de le récupérer sur le site Rémi.

Il est important de conserver l'actuelle carte billettique nominative de votre enfant, celle-ci sera automatiquement réactivée et mise à jour en septembre 2020 après une première validation dans le car. Elle devra être présentée à chaque montée dans le car.

Lors de cette inscription, les familles ont accès au paiement en ligne pour régler directement par carte bancaire les 25€ de frais de gestion par élève, plafonnés à 50€ par famille. A défaut, vous recevrez un avis de sommes à payer de la trésorerie.

Pour une nouvelle inscription, n'oubliez pas de télécharger la photographie nécessaire à l'établissement de la carte, que la région vous adressera directement à votre domicile avant la rentrée scolaire.

En cas de perte ou vol de la carte de transport, un duplicata sera délivré moyennant une somme de 10 euros par élève.

Cette formalité accomplie, vous devez néanmoins compléter la fiche d'inscription "mairie" jointe, afin qu'ultérieurement, l'inscription définitive soit validée par les services communaux.

L'un des parents d'un enfant de maternelle (ou toute personne habilitée et nommément précisée) doit impérativement être présent à la montée et à la descente du car. A défaut, il sera déposé en mairie ou au pôle enfance si celui-ci y est inscrit.

Les circuits et les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune <https://www.azaysurher.fr/> rubrique Ecoles et jeunesse/Affaires scolaires/Transport scolaire, ainsi que le règlement régional.

Les horaires définitifs seront affichés aux points d'arrêt fin août.

3-Activités de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées



Toutes les fiches d'inscription (accueil périscolaire, ALSH des mercredis et vacances) et le règlement intérieur sont à télécharger sur l'espace famille : <https://www.espace-famille.net/ccet/index.do> /rubrique services.

L'inscription aux activités s'effectue auprès de la directrice de l'accueil de loisirs : alsh.azay@touraineestvallees.fr - Tél : 02 47 35 52 96.



Année Scolaire 2020-2021

Dossier d'inscription aux services périscolaires



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Cette fiche est à compléter en un seul exemplaire par famille

ENFANTS DE LA FAMILLE : de la naissance aux CM2

Nom	Prénom	Date de naissance	Scolarisé(e) en classe 2020-2021

RESPONSABLES LÉGAUX / CONTACTS

	Représentant légal 1	Représentant légal 2
NOM		
NOM de jeune fille		
Prénom		
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> En couple <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Veuf (ve) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Séparé(e)		
Garde alternée : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Préciser le payeur : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère		
Père : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire		
Mère : <input type="checkbox"/> Semaine paire <input type="checkbox"/> Semaine impaire		
<i>(Dans ce cas, fournir un courrier signé des 2 parents ou un jugement précisant la garde)</i>		
Adresse		
N° Téléphone Domicile		
N° Téléphone Portable		
Adresse mail		
Nom, adresse et numéro de téléphone de l'employeur		

La tarification des activités de la CCTEV étant basée sur le quotient familial, le tarif maximum est automatiquement appliqué aux familles qui ne fournissent ni numéro d'allocataire, ni attestation.

N° d'allocataire (obligatoire) :au nom de M. ou Mme

Nombre d'enfants à charge :

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les informations nominatives recueillies sur le présent formulaire peuvent faire l'objet d'un droit d'accès et de rectification. Ce droit s'exerce auprès de la Mairie d'AZAY SUR CHER.

AUTRES PERSONNES (à l'exclusion de tout mineur) AUTORISÉES À VENIR CHERCHER MON/MES ENFANT(S) POUR TOUTES ACTIVITÉS ET À CONTACTER EN CAS D'URGENCE.

NOM	Prénom	Qualité (1)	Adresse	N° Téléphone portable

Seules les personnes autorisées pourront prendre en charge votre (vos) enfant(s) sur présentation d'une pièce d'identité. Il est vivement conseillé de prévenir par téléphone en cas d'imprévu.

(1) Préciser s'il s'agit de grands-parents, d'assistantes maternelles, de voisins...

PAIEMENT DES ACTIVITÉS

Facturation

Les activités périscolaires communales font l'objet d'une facturation distincte de celles de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.

Vous recevrez directement de la Trésorerie de Vouvray un AVIS DE SOMMES A PAYER remplaçant votre facture de restauration et transport scolaires qui ne vous sera plus transmise par mail ou papier.

Prélèvement automatique

Je souhaite bénéficier du prélèvement automatique : Oui Non

Si oui, merci de compléter le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et de fournir un Relevé d'Identité Bancaire daté de 2020.

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) M. /Mme

certifie avoir pris connaissance des Règlements Intérieurs des services auxquels j'ai inscrit mon (mes) enfant (s) et à en accepter les conditions. (Les règlements sont affichés aux accueils, consultables en Mairie et sur le site internet de la commune ou/et de la Communauté de Communes Touraine-Est Vallées.)	Oui <input type="checkbox"/>
autorise l'utilisation de l'image de mon enfant sur les supports municipaux et/ou intercommunaux dans le cas où l'activité à laquelle il a participé pourrait être filmée ou photographiée.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
accepte de recevoir des informations par mail.	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

ASSURANCE

Chaque enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel.

Nom et adresse de la compagnie :

Je m'engage à fournir une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile / individuelle accident corporel couvrant la période de **septembre 2020 à août 2021 au plus tard le 30 septembre 2020.**

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (responsable légal 1) (responsable légal 2)
du ou des enfants

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche de renseignements et m'engage à signaler tout changement de situation familiale, de coordonnées, de quotient familial....

Fait à, le

Signature obligatoire des deux représentants,

Responsable légal 1 :
(indiquer NOM et Prénom valant signature)

Responsable légal 2 :
(indiquer NOM et Prénom valant signature)



Année Scolaire 2020-2021

Dossier d'inscription aux services périscolaires

FICHE D'INSCRIPTION DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Date de naissance : Sexe : M F

Lieu de naissance :

Classe 2020-2021 :

S'il bénéficie d'une dérogation scolaire (Cocher ici)

photo
obligatoire

SERVICES PÉRISCOLAIRES DE LA COMMUNE

Merci de vous reporter à la page " Informations 2020-2021 avant de cocher
les cases correspondantes à votre choix

Restaurant scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Fréquentation au planning
					Fournir obligatoirement le planning avant le 25 du mois précédent
Régime alimentaire : (à préciser)			Allergie alimentaire : (Fournir un certificat médical)		
Votre enfant bénéficie d'un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I) : Oui					
Un P.A.I doit être reconduit chaque année scolaire : le dossier est à demander à la Directrice de l'école.					

Transport scolaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	N'oubliez pas de procéder à l'inscription (obligatoire) sur le portail du Conseil Régional : www.remi-centrevalde Loire.fr avant le 16 juillet 2020
Aller					
Retour					
Arrêt:	(nom de l'arrêt à préciser)		<input type="checkbox"/> CIRCUIT 1	<input type="checkbox"/> CIRCUIT 2	

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) M./Mme responsable légal autorise mon (mes) enfant(s) agés de 7 ans et plus : à rentrer seul au domicile à la descente du car.

Fait à, le

Responsable légal 1 :

Responsable légal 2 :

Indiquer Nom et Prénom, valant signature



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 – ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (*boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice*)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
oui non	oui non	oui non	oui non	oui non
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
oui non	oui non	oui non	oui non	

ALLERGIES : ASTHME oui non MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC...PRÉCISEZ.

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une hospitalisation.

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**
